

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées

Cabinet de l'IA-DASEN

Tarbes, le 23 mars 2021

N°066/2021 Affaire suivie par : Céline THIEBAUD Cheffe de cabinet Tél : 05 67 76 56 58 Mél cabinet65@ac-toulouse.fr

L'Inspecteur d'académie Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées

13 Rue Georges Magnoac 65016 TARBES

Madame la Secrétaire Départementale,

Vous avez adressé un courrier à Monsieur le Recteur souhaitant l'alerter sur l'organisation de l'enseignement de l'occitan dans les établissements des Hautes-Pyrénées.

Vous savez combien notre département est engagé dans cet enseignement.

Conformément aux engagements pris lors du dernier COPIL régional, j'ai réuni le groupe de travail départemental en présence de l'ensemble des acteurs le 28 janvier 2021. Nous avons évoqué à cette occasion tous les sujets sur lesquels vous intervenez dans votre courrier.

Je précise que ce même groupe sera prochainement réuni à la demande de l'OPLO.

Concernant les dotations horaires déléguées aux établissements, elles représenteront un volume total fléché de 119 heures prenant en compte les modalités d'organisation : option, Bilangue, linguistique, DNL.

Dans le cadre de son autonomie, chaque collège et lycée accompagne cette dotation. Ces choix qui font l'objet d'échanges au sein des instances internes à chaque établissement prend en compte les priorités nationales, celles du projet d'établissement et le volume d'élèves intéressés au regard de l'ensemble des options proposées.

J'ajoute que pour accompagner certains établissements, j'ai complété ultérieurement leur dotation (Luz Saint Sauveur, Vic-en-Bigorre).

Madame Catherine GOURBIER Secrétaire Départementale – SNES 65 École Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 TARBES A ce stade, je constate que plus de 156 heures seront consacrées à l'enseignement de l'occitan.

Vous évoquez dans votre courrier des situations d'établissements qui ont toutes fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du dialogue préparatoire à la rentrée scolaire.

Les services restent toujours à l'écoute des chefs d'établissement afin de pouvoir le cas échéant organiser au mieux le service de chaque professeur

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Départementale, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie

Thierry AUMAGE